Comment est créée une prélature personnelle ?

28/11/2007

C’est l’Église elle-même, représentée par le pape, qui prend la décision de créer une prélature personnelle, une fois consultées les Conférences épiscopales concernées, dans le but de servir les âmes plus efficacement.

Naturellement, cette décision présuppose que soient réunis les éléments constitutifs d’une prélature personnelle : une communauté de

fidèles, présidée par le prélat, un clergé qui l’aide dans sa tâche pastorale, et une raison ecclésiale spécifique.

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr-ci/article/comment-est-creee-une-prelature-personnelle/ (15/12/2025)